



PARCS ÉOLIENS

de la Seigneurie de Beaupré

un projet de

BORALEX

GazMétro

VALENER

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 S.E.N.C

**Relevés des niveaux de bruit ambiant dans le cadre de la surveillance
sonore de la circulation sur le rang Saint-Antoine**

Rapport des mesures du mois d'août 2013

22 novembre 2013

 **GENIVAR**



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

un projet de

BORALEX CasMétro SAJ ENER

Suivi sonore de la construction du parc éolien de la Seigneurie de Beauré – 4 S.E.N.C

Relevés des niveaux de bruit ambiant dans le cadre de la surveillance sonore de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Rapport des mesures du mois d'août 2013

Préparé par :

Djibril Sy, ing., M.Sc.A.

Approuvé par :

22 novembre 2013

Marc Deshaies, ing., M. Ing.

PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – 4 S.E.N.C

SURVEILLANCE SONORE DE LA CIRCULATION SUR LE RANG SAINT-ANTOINE

PHASE CONSTRUCTION - MESURES DU MOIS D'AOÛT 2013

Demande réalisée pour	PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – 4 S.E.N.C
Demande destinée au	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Diffusion	Privée
Date de la version finale	22 novembre 2013
N/Réf.	BLXSB400-620

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Genivar

Chargés de discipline	Djibril Sy, ing., M. Sc.A. Philippe Lintz, technicien sénior David Gilbert, biologiste
Directeur de projet	Marc Deshaies, ing., M. Ing.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Mise en contexte	1
1.2	Mandat	1
2	RÉGLEMENTATION	2
3	MESURES SONORES	3
3.1	Instrumentation.....	3
3.2	Conditions météorologiques	4
4	RÉSULTATS ET ANALYSES	5
5	CONCLUSION.....	6

TABLEAUX

Tableau I	Point d'évaluation du climat sonore.....	3
Tableau II	Résultat des mesures sonores.....	5

ANNEXES

Annexe A	Carte de localisation du point de mesure	7
Annexe B	Certificats de calibration.....	9
Annexe C	Conditions météorologiques.....	12
Annexe D	Résultats détaillés.....	15
Annexe E	Dépliant Chantier et suivi des mesures d'atténuation	18



1 INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beupré – 4 S.E.N.C (PESB4 S.E.N.C), utilise le rang Saint-Antoine pour le déplacement de ses fournisseurs, employés, sous-traitants, etc.

Le décret 48-2013, concernant la délivrance du certificat d'autorisation (CA) pour le projet SB4, émis par le Ministère du Développement durable, de L'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) stipule à la condition 5 :

“ Boralex inc et Beupré Éole 4 S.E.N.C. doivent déposer auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le programme de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine visant à assurer l'efficacité des mesures d'atténuation qu'ils se sont engagés à appliquer, et qui inclut notamment des mesures des niveaux sonores.”

Un plan de suivi sonore a été déposé le 16 avril 2013 dans le CA construction pour surveiller le bruit généré par la circulation. Des mesures du niveau sonore doivent être effectuées chaque mois en un point défini à la maison qui est la plus rapprochée de la route conformément aux directives du ministère des Transports du Québec (*Politique sur le bruit routier, MTQ, 1998*). Ce plan de suivi a été présenté et discuté avec les riverains via le comité des riverains.

Ce rapport présente le résultat des mesures sonores du mois d'août au point SB4-SON-04 défini pour la surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine.

En complément PESB4 présente dans ce rapport les mesures d'atténuation appliquées et visant à limiter l'impact du transport.

1.2 Mandat

Le mandat confié à **GENIVAR - Unité acoustique** comprend les aspects suivants :

- ❑ Réaliser des mesures sonores de 24 h pour évaluer l'impact de la circulation sur le rang Saint-Antoine;
- ❑ Comparer les résultats obtenus à la réglementation applicable.

2 RÉGLEMENTATION

Dans sa *Politique sur le bruit routier*¹, le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans une approche de planification intégrée, indique :

«un niveau de bruit de 55 dBA L_{eq} , 24 h, qui est généralement reconnu comme un niveau acceptable pour les zones sensibles, soit les aires résidentielles, institutionnelles et récréatives».

Dans une approche correctrice, si le niveau de bruit dû à la circulation routière atteint 65 dBA dans une zone sensible, le ministère intervient sous certaines conditions avec la municipalité concernée par la mise en place de correctifs sonores qui doivent réduire d'au moins 7 dBA pour être mis en œuvre.

À titre indicatif, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a publié un ouvrage où elle indique les lignes de conduite adoptées par l'organisme lors de constructions résidentielles exposées au bruit du trafic routier et ferroviaire². L'indicateur de bruit utilisé est le niveau de bruit moyen évalué sur une période de 24 heures (L_{eq} - 24h) et les limites sonores dépendent du type de lieu considéré (55 dBA pour les cours d'une maison).

¹ «*Politique sur le bruit routier*». Ministère des transports du Québec, 1998, 17 p.

² «*Le Bruit du trafic routier et ferroviaire : ses effets sur l'habitation* » ouvrage préparée par la Division de la recherche technique [Société canadienne d'hypothèques et de logements] en collaboration avec la Division des recherches en bâtiment du Conseil national de recherches du Canada. [Ottawa] : CMHC, 1981, 121 p.

3 MESURES SONORES

Les mesures sonores ont eu lieu les 19 et 20 août 2013 afin d'avoir une période d'échantillonnage complète de 24 h.

Le point d'évaluation SB4-SON-04 est situé sur le terrain d'une résidence sur le tronçon du rang Saint-Antoine entre l'avenue Royale et le chemin de l'Abitibi-Price dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce point est présenté au tableau I et figure sur la carte de localisation (annexe A).

La résidence au point d'évaluation fait partie des résidences les plus proches de la route et permet de bien prendre en considération le bruit de la circulation sur le rang Saint-Antoine notamment avec sa proximité de l'intersection avec le chemin de l'Abitibi-Price.

Tableau I Point d'évaluation du climat sonore

Point d'évaluation	Emplacement	Coordonnées MTM 7 NAD 83	
		X	Y
SB4-SON-04	2949, rang Saint-Antoine, Saint-Ferréol-les-Neiges, G0A 3R0	282 130	5 225 905

3.1 Instrumentation

Les instruments suivants ont été utilisés lors des mesures sonores :

- Un sonomètre Larson Davis, modèle LxT1, type I (n/s 2789);
- Source sonore étalon Larson Davis, modèle CAL 200 (s/n 9449).

Les instruments utilisés dans cette étude sont conformes aux normes en vigueur. Le sonomètre a été étalonné avant et après les mesures, et aucune déviation supérieure à 0.5 dBA n'a été observée lors de l'étalonnage. De plus les instruments sont vérifiés annuellement par un laboratoire indépendant. Les certificats d'étalonnage sont joints à l'annexe B.

3.2 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques propices aux mesures sonores sont les suivantes :

- Température : Supérieure à -10 °C ;
- Vents : Inférieurs ou égaux à 20 km/h ;
- État de la chaussée : Sèche;
- Humidité relative : Inférieure à 90% .

Les conditions météorologiques selon la station météorologique d'Environnement Canada de Cap Tourmente étaient généralement favorables aux mesures sonores. Les détails des conditions météorologiques sont présentés à l'annexe C. L'humidité relative a dépassé 90% par moments, mais cela n'a pas occasionné de déviation supérieure à 0.5 dB du sonomètre. Les données sur le temps sont manquantes (pluviométrie, couverture nuageuse...). Toutefois l'écoute de l'enregistrement sonore ne révèle pas de précipitation.

4 RÉSULTATS ET ANALYSES

Le tableau II présente les résultats des mesures sonores pour une période d'échantillonnage de 24 h, débutant le 19 août à 9 h 25 et se terminant le 20 août à 9 h 25.

Tableau II Résultat des mesures sonores

Point d'évaluation	Niveau sonore mesuré (dBA) ^a		Limite sonore préconisée (dBA)
	Niveau	Durée (L _{eq})	
SB4-SON-04	63	24 h	55

Note : ^a Niveau sonore arrondi à 1 dBA, ref 2.10⁻⁵ Pa.

À ce point, le bruit était principalement dû à la circulation routière.

Il est à noter que le niveau sonore global de 63 dBA tient aussi compte de la circulation liée aux activités d'entreprises voisines (carrières, activités de déboisement du Séminaire du Québec) qui entraînent du transport lourd.

Le détail des relevés sonores est présenté à l'annexe D.

L'annexe E présente le dépliant chantier remis à tous les travailleurs du projet ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures correctives entreprises par les Partenaires pour réduire l'impact du transport sur le rang Saint-Antoine. Ces documents ont été préparés par Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré s.e.n.c.

5 CONCLUSION

Dans le cadre du programme de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine, des mesures sonores ont été effectuées au point SB4-SON-04 situé au niveau d'une résidence parmi les plus proches de la route et en conformité avec les exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le MTQ et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recommandent un niveau de bruit de 55 dBA pour les espaces extérieurs des résidences.

Les mesures sonores d'une durée de 24 h au point SB4-SON-04 ont donné un niveau de 63 dBA. Ce niveau sonore tient aussi compte de la circulation liée aux activités d'entreprises voisines (carrières, activités de déboisement du Séminaire du Québec) qui entraînent du transport lourd.

Des mesures d'atténuation pour réduire l'impact du transport sur le rang Saint-Antoine ont été identifiées dans le programme de surveillance de la circulation mis en place par les partenaires du parc éolien et sont mis en œuvre continuellement.

Annexe A
Carte de localisation du point de mesure

**BORALEX INC. ET
BEAUPRÉ ÉOLE 4 S.E.N.C.**

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré — 4

Annexe A
**Surveillance du climat sonore
circulation rang Saint-Antoine**

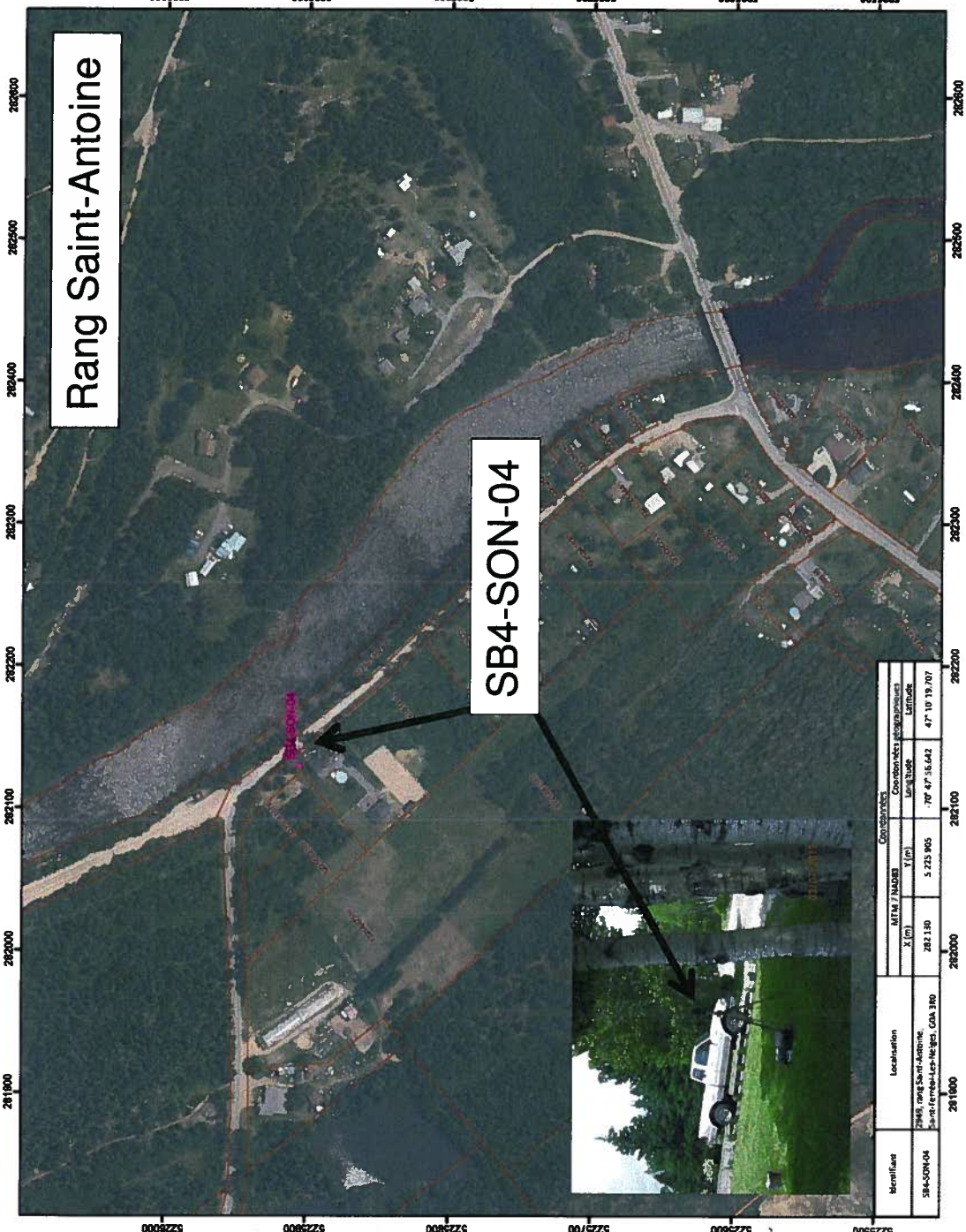
Point d'évaluation
Cadastré rénové (MRCCB)

1:2 500

PESCA
PROFESSIONNEL

Beaupré, 65, Grande route de la Vallée
Municipalité de Beaupré
Téléphone: (418) 833-2100
Fax: (418) 833-2100
www.pesca.ca

Projet: M181 / 04/00
Date: 4 mai 2013
N° de plan: 04/00-02



PESB 4 S.E.N.C
131-18131-01-202-01
Novembre 2013

Annexe B
Certificats de calibration

Certificat d'Étalonnage / Certificate of Calibration

CLIENT :
GENIVAR
79, BOUL. DON QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC

Description: SOUND LEVEL METER
Fabriquant/ Manufacturer: LARSON DAVIS
Modèle/ Model : LXT1
No série / Serial no : 0002789
Inventaire / Asset # : LXT #6

CERTIFICAT No / Certificate No: 132755

PROCÉDURE / Procedure :
PRIMO - LARSON DAVIS_LXT1

Certificat émis/ Certificate issued : 2013-03-27

Echéance/ Due Date : 2014-03-27

Conditions de mesure / Measurement conditions

TEMPÉRATURE / Temp. : 23°C
HUMIDITÉ / Humidity : 24%RH

Type de résultat / Results type :	Tel que trouvé/ As Found
Résultats d'essais / Test results :	Ok Pass

Usage restreint/ *Restricted use* :
Réparation effectuée / *Repair performed* :
Ajustement effectué / *Adjustment performed* :

ÉTALONS UTILISÉS/ Standards Used:

Identification	Fabricant / Manufacturer	Modèle / Model	Description	Ser. #	Echéance/ Due Date
PR0422	GENRADIO	1986 OMNICAL	SOUND LEVEL CALIBRATOR	00979	2013-11-20

Les spécifications mentionnées comme limites de tolérances d'essai sont celles établies par le manufacturier, sauf indication contraire.
Test tolerance limits are based on manufacturers specifications unless stated otherwise.

NOTES :

Certifié avec microphone / Certified with Microphone : 377B02 Class 1 ns # : 102583
Certifié avec préampli / Certified with preampli : PRMLxTIL ns # : 011544

Technicien :
Technician


J. BOURBONNIFRE

Le système qualité de la société est conforme aux exigences de la norme ISO 17025 et les étalons utilisés pour le processus d'étalonnage sont retracables au CNRC et/ou au NIST.
Our quality system complies with the requirements of ISO 17025 and the standards used for the calibration are traceable to NRC and/or NIST.

LE SYSTÈME QUALITÉ DE CE CERTIFICAT APPARTIENANT À PRIMO INSTRUMENT INC. CE CERTIFICAT NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, ALTÉRÉMENT QU'EN ÉCRIT ET AVEC LE CONSENTEMENT PRÉALABLE ÉCRIT DU PRÉDAN INSTRUMENT INC.
THE QUALITY SYSTEM OF THIS CERTIFICATE BELONGS TO PRIMO INSTRUMENT INC. THIS CERTIFICATE CANNOT BE REPRODUCED, ALTERED OR OTHERWISE REPRODUCED WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF PRIMO INSTRUMENT INC.

Certificat d'Étalonnage / Certificate of Calibration

CLIENT :
GENIVAR INC.
2555 DOLLARD BLDG 8, PORTE 23A
LASALLE, QUEBEC

Description: CALIBRATEUR SONORE / SOUND CALIBRATOR
Fabriquant/ Manufacturer: LARSON DAVIS
Modèle/ Model : CAL 200
No série / Serial no : 9449
Inventaire / Asset # : CAL#6

CERTIFICAT No / Certificate No: **136005**

PROCÉDURE / Procedure :
PRIMO - LARSON DAVIS_CAL 200

Certificat émis/ Certificate issued : **2013-06-07**

Echéance/ Due Date : **2014-06-07**

Type de résultat / Results type : **Tel que trouvé/ As Found**

Conditions de mesure / Measurement conditions

Résultats d'essais / Test results : **Ok Pass**

TEMPERATURE / Temp **23°C**
HUMIDITÉ / Humidity **48%RH**

Usage restreint/ Restricted use :
Réparation effectuée / Repair performed :
Ajustement effectué / Adjustment performed :

ÉTALONS UTILISÉS/ Standards Used:

Identification	Fabricant / Manufacturer	Modèle / Model	Description	Ser. #	Echéance/ Due Date
PR0422	GENRADIO	1986 OMNICAL	SOUND LEVEL CALIBRATOR	00979	2013-11-20
PR0504	H-P	8903B	AUDIO ANALYZER	2533A00511	2014-05-27
PR0530	BRUEL&KJAER	4189	CONDENSER MIC	2775251	2014-08-26
PR0531	BRUEL&KJAER	2250	SOUND LEVEL ANALYZER	3000187	2013-10-26

Les spécifications mentionnées comme limites de tolérances d'essai sont celles établies par le manufacturier, sauf indication contraire.
Test tolerance limits are based on manufacturers specifications unless stated otherwise.

NOTES :

Technicien :
Technician

J. Bourbonniere
J. BOURBONNIERE

Le système qualité de la société est conforme aux exigences de la norme ISO 17025 et les étalons utilisés pour le processus d'étalonnage sont retracables au CNRC et/ou au NIST
Our quality system complies with the requirements of ISO 17025 and the standards used for the calibration are traceable to NRC and/or NIST

LE DROIT PROPRIÉTAIRE DE CE CERTIFICAT APPARTIEN À PRIMO INSTRUMENT INC. CE CERTIFICAT NE PEUT ÊTRE REPRODUIT AUTREMENT QU'AVEC L'ACCORD PRÉALABLE DE PRIMO INSTRUMENT INC.
PRIMO INSTRUMENT INC. HAS PROPRIETARY RIGHTS IN THIS CERTIFICATE AND IT IS NOT TO BE REPRODUCED OTHER THAN BY FULL WRITTEN CONSENT OF PRIMO INSTRUMENT INC.

Annexe C
Conditions météorologiques

Climat

Rapport de données horaires

Rapport de données horaires pour le 19 août 2013

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée, ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

CAP-TOURMENTE QUEBEC					
Latitude:	47°04'43,000" N	Longitude:	70°46'51,000" O	Altitude:	6,00 m
Identification Climat:	7041JG6	Identification OMM:	71384	Identification IC:	WTN

	<u>Temp.</u> °C	<u>Point de rosée</u> °C	<u>Hum. rel.</u> %	<u>Dir. du vent</u> 10°s deg	<u>Vit. du vent</u> km/h	<u>visibilité</u> km	<u>Pression à la station</u> kPa	<u>Hmdx</u>	<u>Refroid. éolan</u>	<u>Temps</u>
HEURE										
00:00	18,6	14,9	79	28	9		101,25			ND
01:00	17,9	14,4	80	27	7		101,19			ND
02:00	18,1	14,5	79	28	9		101,13			ND
03:00	17,5	14,3	81	29	6		101,06			ND
04:00	16,8	14,4	86	30	6		101,00			ND
05:00	17,2	14,4	84	28	7		100,97			ND
06:00	17,8	14,4	80	26	13		101,00			ND
07:00	18,8	15,0	79	26	19		100,98			ND
08:00	20,7	16,1	75	23	4		101,03	25		ND
09:00	22,2	15,9	67	14	6		101,07	27		ND
10:00	24,3	16,7	63	13	7		101,03	29		ND
11:00	26,1	15,1	51	22	9		101,01	30		ND
12:00	26,4	14,3	47	24	17		100,97	30		ND
13:00	24,6	16,4	68	24	2		100,98	31		ND
14:00	25,8	18,8	65	24	7		100,92	32		ND
15:00	25,1	18,5	67	28	6		100,92	31		ND
16:00	24,9	19,3	71	28	6		100,96	32		ND
17:00	23,1	20,3	84	32	4		100,98	31		ND
18:00	22,3	19,4	84	32	2		100,97	29		ND
19:00	21,0	18,5	86	32	6		101,01	27		ND
20:00	20,7	18,2	86	32	6		101,04	27		ND
21:00	21,0	17,7	81	27	6		101,07	27		ND
22:00	19,9	17,5	86	33	6		101,08			ND
23:00	19,5	17,3	87	31	2		101,11			ND

Légende

- M = Données manquantes
- E = Valeur estimée
- ND = Non disponible
- * = Données fournies par un partenaire, non assujetties à une révision par les Archives climatiques nationales du Canada.

Climat

Rapport de données horaires

Rapport de données horaires pour le 20 août 2013

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée, ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

CAP-TOURMENTE QUEBEC					
Latitude:	47°04'43,000" N	Longitude:	70°46'51,000" O	Altitude:	6,00 m
Identification Climat:	7041JG6	Identification OMM:	71384	Identification IC:	WTN

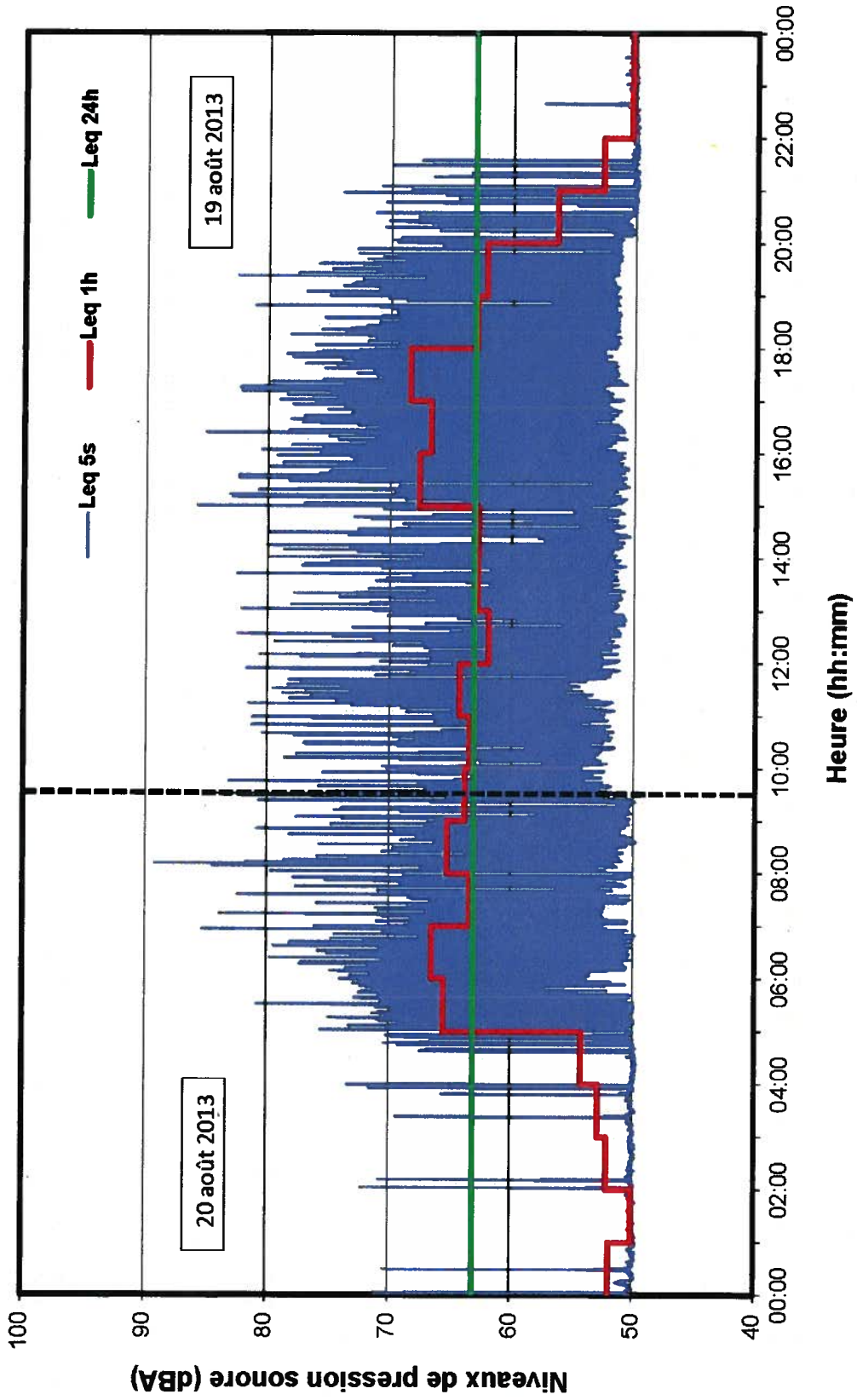
	<u>Temp.</u> °C	<u>Point de rosée</u> °C	<u>Hum. rel.</u> %	<u>Dir. du vent</u> 10's deg	<u>Vit. du vent</u> km/h	<u>Visibilité</u> km	<u>Pression à la station</u> kPa	<u>Hm dx</u>	<u>Refract. éolien</u>	<u>Tempa</u>
HEURE										
00:00	19,3	17,4	89	31	2		101,13			ND
01:00	19,2	17,3	89	32	4		101,14			ND
02:00	19,2	17,3	89	4	2		101,15			ND
03:00	18,4	17,0	92	33	4		101,16			ND
04:00	18,0	17,0	94		0		101,19			ND
05:00	18,2	17,2	94	28	2		101,23			ND
06:00	18,7	17,5	93	26	2		101,25			ND
07:00	19,4	17,5	89	27	6		101,33			ND
08:00	20,9	17,1	79	25	11		101,36	26		ND
09:00	21,6	17,7	78	24	9		101,37	27		ND
10:00	23,3	17,8	71	25	7		101,38	29		ND
11:00	21,1	16,1	73	9	11		101,42	26		ND
12:00	21,0	16,2	74	9	13		101,42	26		ND
13:00	19,8	15,5	76	9	13		101,41			ND
14:00	19,1	15,0	77	9	15		101,41			ND
15:00	18,2	14,0	76	8	15		101,41			ND
16:00	17,1	13,8	81	8	15		101,43			ND
17:00	16,5	13,5	82	9	9		101,46			ND
18:00	15,3	13,1	87	9	7		101,50			ND
19:00	14,7	12,8	88	9	6		101,53			ND
20:00	14,3	13,2	93		0		101,56			ND
21:00	13,9	12,7	92	8	2		101,59			ND
22:00	13,3	12,4	94	5	2		101,56			ND
23:00	12,7	12,0	96		0		101,59			ND

Légende

- M = Données manquantes
- E = Valeur estimée
- ND = Non disponible
- † = Données fournies par un partenaire, non assujetties à une révision par les Archives climatiques nationales du Canada

Annexe D
Résultats détaillés

Niveaux sonores mesurés au point SB4-SON-04



Niveaux de bruit horaires au point SB4-SON-04

Période	L _{Aeq, 1 heure}
00:00-01:00	52
01:00-02:00	50
02:00-03:00	52
03:00-04:00	53
04:00-05:00	54
05:00-06:00	66
06:00-07:00	67
07:00-08:00	63
08:00-09:00	65
09:00-10:00	64
10:00-11:00	63
11:00-12:00	64
12:00-13:00	62
13:00-14:00	63
14:00-15:00	63
15:00-16:00	68
16:00-17:00	67
17:00-18:00	68
18:00-19:00	63
19:00-20:00	62
20:00-21:00	56
21:00-22:00	53
22:00-23:00	50
23:00-24:00	50

Annexe E
Dépliant Chantier et suivi des mesures d'atténuation



FAITS SAILLANTS 2012
POUR LES PARCS 2 & 3

- Le démarrage, le dynamisme, la construction des chemins et des
- début de la livraison des tours de béton.
- Tout le travail de construction des
- Le réseau collectif est complété à 85%.

PLANIFICATION 2013
 Le mois de mai 2013 marquera l'ouverture du chantier et le début des activités de construction. Les livraisons amont de la construction des Parcs 2 & 3 (phase 1) comprennent :

- Fin des travaux des tours et des composantes d'acier.
- Complétion des chemins.
- Mise en service le 1^{er} décembre 2013.
- Prévision de la première année de construction du Parc 4 (phase 1).
- Construction des chemins d'accès des

Cette année nous pourrions compter sur la participation de plus de 400 travailleurs pour mener à bien la construction des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauce.



Parcs éoliens 2 & 3
 27000 m² de terrain
 100000 m³ de béton
 100000 m³ de sable
 100000 m³ de gravier
 100000 m³ de pierre
 100000 m³ de terre

Parc éolien 4
 27000 m² de terrain
 100000 m³ de béton
 100000 m³ de sable
 100000 m³ de gravier
 100000 m³ de pierre
 100000 m³ de terre



Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : www.seigneuriedebeauce.com | 877 663.5860



Activités et code de bonne conduite

CHANTIER DE CONSTRUCTION 2013
 Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauce



LES PARTENAIRES
BORALEX

Boralex, est une entreprise spécialisée dans la production d'énergie éolienne, solaire, thermique, hydraulique et biométhane. Opérant dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des services et des technologies, Boralex possède plus de 500 MW. Boralex se distingue par son expertise et son savoir-faire dans l'environnement.

GAZMÉTRO VALENER
 GazMétro est une grande entreprise québécoise œuvrant dans le secteur de l'énergie depuis plus de 50 ans. Elle fabrique du gaz naturel à plus de 150 000 clients grâce à un réseau de pipelines qui couvre tout le territoire québécois. Ses activités liées au gaz naturel incluent le transport et la distribution de gaz naturel. L'entreprise œuvre aussi dans des domaines connexes tels que les services énergétiques, les services de construction, et l'épave et le démantèlement.

LE TERRITOIRE DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPPE

Ce vaste territoire s'étend de la route 175, dans la région de la Seigneurie de Beauce, jusqu'à Couffray à Saint-Jean. Sa superficie totale est de 1 600 km². Le territoire est divisé en zones de parc éolien et de toutes les autres activités que l'on retrouve sur le territoire de la Seigneurie de Beauce, à savoir : l'agriculture, la chasse et la pêche.



SÉRIERRE
SPURBEC

AU SEIN DU CHANTIER

- Respecter à l'approche d'un cours d'eau pour éviter le déversement de sédiments.
- Gérer le site propre, des poubelles et boîtes.
- Assurer la sécurité des travailleurs.
- Assurer la sécurité des visiteurs du site.
- Assurer la sécurité des collaborateurs du site.
- N'oubliez pas d'observer les responsabilités du site et un animal à été blessé à la suite d'un impact avec un véhicule.
- Ne fumez pas en dehors des sites identifiés à cet effet.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Gardez la santé et la sécurité au travail comme priorité sur le chantier.
- Respecter les limites de vitesse, surtout à la motocyclette.
- Respecter les normes en vigueur.
- Être vigilant aux transports lourds sur les routes.
- Assurer la sécurité des visiteurs du chantier pour éviter les risques d'accident.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Voire présence dans la région a été reconnue en 2011 et 2012 et a permis de nombreuses retombées économiques. Nous vous remercions d'encourager le développement économique de la Seigneurie de Beauce et nous vous invitons à poursuivre votre démarche.



BON VOISINAGE

- N'oubliez pas que nous vivons des voisins. Les membres de clubs et les citoyens à l'entrée du site partageant la route avec vous et vous occupez-les quotidiennement.
- Régulariser votre vitesse de circulation dans les zones résidentielles.
- Utiliser les zones de stationnement au volant.
- Éviter la station et la musique trop forte.
- Soyez courtois, laissez circuler les membres de clubs et citoyens, même aux heures de pointe.
- Limitez l'utilisation du frein moteur.
- Ne jetez pas de déchets sur le chemin d'accès.

COVOITURAGE

- DES STATIONNEMENTS IDENTIFIÉS sont à votre disposition :
- Restaurant Le Montgoin**
 334, route 138
 Saint-Jean-de-Cap
 (Québec) G0A 4J0
 418 827-3681
- Restaurant Du Fleuve**
 10 740, boulevard Ste-Anne
 (Québec) G0A 3C0
 418 827-8897
- Restaurant Le Montgoin**
 334, route 138
 Saint-Jean-de-Cap
 (Québec) G0A 4J0
 418 827-3681
- ÉCO Station-service**
 30 places
 138, route 138
 Saint-Jean-de-Cap
 (Québec) G0A 4J0
 418 827-3526

Le COVOITURAGE

est non seulement un moyen de transport qui facilite un bon voyage avec les enfants, mais également un moyen de vous faire économiser sur les coûts de votre véhicule. Le covoiturage sera valable par la distribution d'incitatif. Réalisez à l'échelle de votre entreprise !

- LEGÈRES**
- Zones résidentielles
- Stationnements identifiés
- Chemin d'accès

PENSEZ À COVOITURER ÉCONOMISER





PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

un projet de
BORALEX Énergie

Suivi des mesures d'atténuations

Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Contrôle de la poussière et de la propreté		Remarque manuelle d'intervention sur P313	
Épandage d'absorbants sur le chemin de l'habitation		Date de rencontre du comité dms, hivernale chaque premier semaine du mois	
1	Application au besoin sur toute la longueur	Date de réalisation	2013-06-02 (en date du 2013-06-09)
		Longueur	Borne à un contour spécifique pour réduire la poussière spécifiquement du 131-Antoine jusqu'au camp 116
2	Évaluation des besoins occasionnelle sur le rang Saint-Antoine Pendant la période non hivernale des années 2013 et 2014 (soit du 21/03 au 21/12) Application une fois par semaine en période sèche	Nombre de demandes supplémentaires d'épandage	N/A
		Date de réalisation	2013-06-02/07/14/23
		Longueur	Nettoyage sur toute la longueur du rang
		Machines utilisées	Baloi mécanique La firme Charles Tivoli a été mandatée pour passer le baloi mécanique tous les vendredis en pm
3	Qualité des déchets ramassés	Date de réalisation	Fait une fois par semaine
	Une fois par semaine lors de l'ouverture du chantier	Lieu	Chemin de l'habitation
4	Autres mesures à appliquer suite à un contrôle par les membres du Comité dms hivernales	Nombre de cultures des déchets supplémentaires	N/A
		Compléter onglet mesures complémentaires	Nombre de faction



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beaupré

un projet de

BORALEX ACCURATE RELIABLE

Suivi des mesures d'atténuations

Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Date de rencontre du comité des riverains et/ou comité de concertation de l'ES		Période mensuelle d'interactions de l'ES		code-13
Date de rencontre du comité des riverains et/ou comité de concertation de l'ES		Période mensuelle d'interactions de l'ES		rapport-13

Limitation du bruit généré par le trafic et contrôle de la vitesse et covoilage

Situations des bruits et de la non-évaluation de leur mesure		Date des rencontres hebdomadaires de coordination de travaux		Accueil de chantier, principaux messages valables, comité de chantier	
A - Contrôle de travail imposés à chaque rencontre hebdomadaire de coordination des travaux (limitation du bruit moteur - respect des vitesses - covoilage)		Nombre de personnes impliquées à chaque rencontre hebdomadaire		50 personnes	
B - Transmission des départs pour occasion ponctuelle		Site de remblaiement		Nouveaux travailleurs arrivés chaque matin à 03	
C - Contrôle d'activités hebdomadaires par employés PES		Nombre de personnes sensibles à chaque occasion CSST		100	
Au choix sur le rang Saint-Antoine et aux abords des Parc éoliens de la Seigneurie de Beaupré (route 300 et Chemin de l'Abbaye à proximité de l'intersection de ces routes) ou sur le ponton résidentielle de l'avenue Royale en quartier la 138		Date		100	
		Événement		N/A	
		Nombre de départs distribués		N/A	
		Date du contrôle		N/A	
		Heure du contrôle		N/A	
		Lieu cible		N/A	
		Date de l'intervention de l'employé PES		N/A	
		Nombre de balis de non-conduites distribués		N/A	
		Résultats consignés dans rapport + suivi		Balis de non-conduites distribués pour chaque évocation et suivi réalisé auprès des employés par les agents de prévention	
		Commentaires		La firme Sécurité Site a été mandatée par PES le 2013-05-01 pour réaliser une évaluation des risques liés au bruit et à la vibration en période calendaire - Identification des véhicules du lieu, lieu de l'accession d'arrêt du véhicule ou lieu et du non respect de la limite de vitesse. Plaintes reçues : 1 / 1 plainte téléphonique M. Touchette - avenue royale - SEU - Vitesse excessive Action entreprise : Prise de contact individuel avec le riverain et suivi assuré avec la compagnie Siteb	
Autres commentaires complémentaires à ajouter avec les membres du comité des riverains		Numéro de l'action			
Compléter onglet mesures complémentaires					



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauport

un projet de

BOURALEX (numéro 1421414)

Suivi des mesures d'atténuations

Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Fréquence de circulation		Date de réalisation du comité de concertation		Période mensuelle d'intervention de l'ES		Date de réalisation du comité de concertation	
Mettre le nombre de véhicules à traverser le couloir		Mettre le nombre de véhicules à traverser le couloir		Mettre le nombre de véhicules à traverser le couloir		Mettre le nombre de véhicules à traverser le couloir	
1	Nombre de stationnements utilisés sur 4						
	Lieu des stationnements utilisés						
	Mode d'utilisation des stationnements						
	Impact sur la circulation du trafic						
	Stationnement facultatif complémentaire						
2	Distribution d'heures de circulation pour les brevets						
	Fréquence						
	Type d'heures						
	Nombre d'heures distribués						
	Impact sur le stationnement						
3	Préparation de couloir pour les entreprises (mélange - remplissage en commun)						
	Entrepreneur						
	Type de transport proposé						
	Nombre d'heures distribués						
4	Remplacement de route						
	Fréquence						
	Méthode						
	Transport utilisé						
	Heures de travail des composants non-démarés						
	Controle aléatoire de la méthode par l'arme de sécurité						
5	Absence de travaux en fin de semaine						
	Mesure validée ou non						
	Envoi du comité électronique						
	Nombre de fin de semaine avec travaux						



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beaupré

un projet de

BORALEX financé par **VALÉRIE**

Suivi des mesures d'atténuations

Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Date et période de comité des travaux chaque semaine (du 1 ^{er} au 3 ¹)		Période mensuelle d'élaboration de #131		code: 131	
				sept 13	
Fréquence de circulation					
Transport des composantes en hiver					
6	Identification des transports pendant l'hiver	Nombre de transport réalisés		N/A	
		Nature des composantes transportées		N/A	
		Type de planification		N/A	
7	Communication	Date de parution		N/A	
	A - Annonce en page d'accueil du site Internet des convois hors-normes	Date d'envoi		N/A	
	B - Envoi de courriers personnalisés				
	Adresses ciblées à appeler				
8	Compléter un(les) mesures complémentaires	Numéro de l'action			



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauport

01 41 994 01

BORALEX finances services

Suivi des mesures d'atténuations

Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Fonction: mesure de l'intervention de l'ITS		code: 13
Date de révision: du comité des mesures chaque première semaine du mois		révisé: 13
Mesures complémentaires à venir		
Félicités mensuelles d'interventions de l'ITS		
Observations reçues de la Ville de Québec	Date de transmission du rapport	2 opérations par semaine sont planifiées, soit environ 12 opérations rattachées à l'ITS. L'étude de circulation sur le rang Il-Cambria a été lancée le 2013-07-04 pour une semaine. Deux systèmes de comptage/classification ont été installés (P1) (P-Cambria) et (K1) (K-Cambria) à l'ouest.
Comptage et classification par le MTD	Date et transmission du rapport	Sept. 2013, octobre 2013 et 12/09/2013. Nov. 2013, 08.2014. Le MTD a reporté son activité de comptage-classification. Cette activité est en cours.
Limites de vitesse à 30 km/h sur le rang Saint-Antoine	En cours de validation par le MTD	Proposition de considérer des panneaux de type travaux. Suite à audit, celui du MTD de limiter la vitesse du rang Il-Cambria à 30 km/h.
Mise en place d'un panneau de limitation de vitesse sur le chemin de l'Abbatiale	En cours d'installation	En attente des résultats de comptage/classification. Confirmation du MTD sur la possibilité de mettre un panneau sur le rang vert intitulé "Vitesse limitée avec modulation".
Application du programme de tarification du trafic scolaire par les promoteurs	En cours d'élaboration	Rédaction du second suivi tarification le 2013-08-19. M. Blouin a été averti le 2013-08-14 en concertation avec l'ITS.
Mise en place de l'indicateur de vitesse	En cours d'élaboration	Analyse en cours
Informations complémentaires		
Nombre moyen de travaux en présent	N/A	Environ 807 travaux quotidiens (P53223) Environ 82 travaux quotidiens (P5324)
Date de révision du comité des mesures	N/A	Validation des mesures d'atténuations du mois de juillet 2013. Rencontre du comité des mesures le 2013-08-27
Limites exceptionnelles ou rencontres du comité des mesures l'intervenant P13	N/A	N/A